



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU INTERNE

Séance du 11 septembre 2025

Réunion du conseil municipal

Présents : Dabadie Audrey, Da Silva Adrien, Lagarde Christian, Mendes João, Kneppers Frédéric, Serge Roques, Lendres Sébastien, Cuyaubère Sylvie, Guichard Stéphane, Conte-Daban Alain.

Absents excusé: Gregory Coelho

Absents :

Séance du 11 septembre 2025

Lieu : Salle de réunion, mairie de Tarasteix 19h30

Secrétaire de séance : Christian Lagarde.

Procuration : Néant

1. CHANGEMENT DE BÂTIMENTS AGRICOLES ET FORESTIERS EN ZONES AGRICOLES ET NATURELLES :

La loi du 16 juin 2025 apporte des modifications au code de l'urbanisme. Elle permet de faciliter la transformation des bureaux et autres bâtiments en logements.

Cette loi introduit la possibilité d'autoriser les changements de destination de locaux existants en logements dans les zones des PLU et PLUi.

En zones agricoles et naturelles, les changements des bâtiments agricoles et forestiers sont donc autorisés par principe en zones A et N uniquement vers de l'habitation même si le bâtiment n'est pas repéré au document graphique.

Par ailleurs, la loi précise que, pour qu'il y ait dérogation, il faut que l'activité agricole ou forestière ait bien cessé dans le bâtiment en question depuis 20 ans.

2. ECLAIRAGE PUBLIC :

Actuellement, l'ensemble de l'éclairage public s'allume le matin dès 7h. Le soir, il s'éteint à 23h. Le conseil municipal décide de ne pas modifier ces horaires.

3. ARRÊTE PREFECTORAL PROJETS INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL :

La préfecture lance une procédure de participation du public par voie électronique pendant 24 jours du lundi 15/09 au mercredi 8/10 2025. Les divers liens sont affichés sur l'arrêté mis à l'affichage.

Pour mémo, le service de la Direction Départementale des territoires avait communiqué à l'ensemble des communes un document cadre relatif à l'identification des surfaces agricoles (incultes de plus de 10 ans) et forestières ouvertes à un projet d'installation de centrales photovoltaïques au sol.

Sur notre commune, les endroits recensés ne correspondent pas à la réalité de certains lieux. Ils sont soit en culture, soit en herbe (pacage). Comme l'indique le cadre relatif, des parcelles de bois allant des Carbouères, Carmes jusqu'à la route de Siarrouy, sont recensées. Lors de la séance du 24 avril 2025, le conseil municipal avait délibéré à l'unanimité des présents et représenté contre ces installations qui modifieraient notre environnement ainsi que son écosystème.

4. TRAVAUX EN COURS ET REALISES

- Parking salle des fêtes : les travaux sont finis. Il reste l'éclairage dans son ensemble à réaliser. Des devis ont été demandés. L'éclairage sera assuré par des lampadaires solaires à LED.
- Porte de l'église : l'entreprise LERDA nous a signifié que la pose serait faite fin septembre 2025...

5. LA PASSEYADE 6ème EDITION

La 6 ème édition de la Passeyade aura lieu le dimanche 19 octobre 2025. Deux nouveaux circuits seront proposés.

6. QUESTIONS DIVERSES

RAS

7. SUJETS DIVERS :

- Fermeture exceptionnelle de la mairie : Pour des raisons de formations et autres, la mairie sera fermée le jeudi 18 septembre
- Panneaux police : un recensement a été fait. Le matériel va être commandé
- RPI : le 1er Conseil école aura lieu le 2 novembre à 18h
- Appartement de la mairie : M Giraudel a donné son préavis pour le 30 septembre. L'appartement sera remis en location au 1 novembre 2025. Des travaux de peinture et un revêtement du sol sont à effectuer.

Vu pour être affiché le 16 septembre 2025
(Sceau de la mairie)

Le Maire
Alain Conte-Daban